

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Agent polyvalent de restauration

Autorité responsable de la certification

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Modalités d'élaboration de références :
CPC n°20

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce CAP assure la préparation des repas dans les établissements de restauration rapide, la vente à emporter, la livraison à domicile et la restauration collective. - En production : il prépare, assemble et met en valeur des mets simples, en respectant les consignes et la réglementation relatives à l'hygiène et à la sécurité.

- En service : il réalise la mise en place des espaces de distribution et de vente ainsi que leur réapprovisionnement au cours du service. Il entretient les locaux et nettoie les matériels et la vaisselle.
- En commerce : il conseille le client et lui présente des produits prêts à consommer sur place ou à emporter. Il procède éventuellement à l'encaissement des prestations.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

restauration collective, restauration rapide, vente à emporter de repas, employé de restauration, employé polyvalent de restauration, serveur, agent de préparation, commis, hôte de table

Codes des fiches ROME les plus proches :

- [13221](#) : Employé polyvalent/employée polyvalente de restauration
- [13222](#) : Serveur/serveuse en restauration

(en cours de validation par le Pôle Emploi)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Production de préparations froides et de préparations chaudes - Mise en place de la distribution et service au client
- Entretien des locaux, des matériels, des équipements

- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

Conditions d'inscription à la certification	Oui/Non		Composition des jurys
	Oui	Non	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X		idem
			Oui Non
Accessible en Nouvelle Calédonie			X
Accessible en Polynésie Française			X

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Education

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 18/06/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :